



MAIRIE de MONTHODON
(Indre-et-Loire)

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2021 - 10
PRESCRIVANT LA CIRCULATION PAR ALTERNANCE ET INTERDISANT LE STATIONNEMENT
55, rue du Commerce

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la programmation des travaux de taillage de haie au niveau du 55, rue du Commerce ;
Vu la demande d'arrêté de circulation présentée par Monsieur Paillat Cyril pour l'entreprise GUILLON Claude – La Borde – 37110 Monthodon réceptionnée en mairie le 3 avril 2021 en main propre ;
CONSIDÉRANT que lesdits travaux nécessitent, au droit du chantier, une réglementation de la circulation et du stationnement pour des raisons de sécurité,
CONSIDÉRANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,
Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er / La circulation des véhicules sera alternée au niveau du 55, rue du Commerce le 9 avril 2021.

ARTICLE 2ème / Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et une circulation se fera par le biais de panneaux, plots de chantier et feux tricolores si besoin.

ARTICLE 3ème / Cette réglementation fera l'objet d'un affichage du présent arrêté aux extrémités des travaux. Elle sera également mise en application, annoncée, signalée, conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur, par les soins et à la charge du concessionnaire ou des entreprises travaillant pour son compte.

ARTICLE 4ème / Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les Agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur,

Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- L'entreprise,
- Le STA de Bléré, La Gendarmerie de Château-Renault, SDIS de Fondettes

Affichage en mairie le 3 avril 2021

Site internet le 3 avril 2021

Fait à Monthodon, le 3 avril 2021

Le Maire,
Caroline D...